
MAIRIE DE SAINT-MORILLON

1 Place de l'Église
33650 Saint-Morillon

REPRISE DES ACTIVITÉS ASSOCIATIVES ET COVID

Version du 4 septembre 2020

La Commune de SAINT-MORILLON rouvre aux associations les salles communales à partir du 7 septembre 2020.

Les associations doivent respecter le planning de mise à disposition des salles communales, les règles nationales sanitaires en vigueur, ainsi que les règles locales.

Afin de respecter notamment la distanciation physique, la Commune a décidé d'un accueil maximum de personnes pour chaque salle communale :

- Salle des fêtes : 50 personnes maximum
- Presbytère : 25 personnes maximum
- Salle William Laurent : 20 personnes maximum
- Réfectoire maternelle : 20 personnes maximum

Un kit de nettoyage composé de gel hydroalcoolique, de virucide et de lingette sera présent dans chaque salle communale.

Une affiche apposée à l'entrée des salles communales rappelle que le port du masque est obligatoire.

Il est rappelé aux associations les règles sanitaires suivantes :

- Sauf lors de la pratique du sport, le port du masque est obligatoire lorsque l'on entre et circule dans les salles communales
- Port du masque obligatoire, du lundi au vendredi, de 7 heures à 19 heures, dans un rayon de 50 mètres autour du groupe scolaire

Et les recommandations suivantes :

- Appliquer les gestes barrières
- Le respect de la distanciation physique spécifique aux activités sportives est recommandé : 2 mètres entre les pratiquants pour une activité dynamique (par

exemple, le tennis, le yoga, le fitness) et 5 mètres pour une activité à intensité modérée

- Mise à disposition de vos pratiquant-e-s de solution hydroalcoolique ou d'espace pour se laver les mains avec serviette à usage unique
- Nettoyage et désinfection réguliers du matériel et des points de contacts
- Aérer régulièrement (15 minutes au moins après chaque utilisation) et être vigilant concernant les lieux sans fenêtre.
- Ne pas échanger son matériel individuel
- Tenue vestimentaire propre à chaque temps de pratique, cheveux attachés
- Si possible, échauffement en extérieur pour réduire encore le temps d'activité à haut volume respiratoire dans un même espace.

Les règles et recommandations sont susceptibles d'évoluer en fonction du contexte sanitaire.

A Saint-Morillon, le 4 septembre 2020.